

qu'en 1946 il atteint \$10,812,294,224.* La somme par tête de la population estimative au Canada a plus que doublé depuis 1923, preuve que l'assurance-vie est de plus en plus appréciée comme protection de la famille. Fait également remarquable en ce domaine, les compagnies britanniques, au premier rang en 1869, ont été devancées de beaucoup par les compagnies canadiennes et étrangères.

* Ce total ne comprend pas l'assurance fraternelle.

12.—Assurance-vie en vigueur et effectuée au Canada par les compagnies à charte fédérale (moins l'assurance fraternelle),¹ 1900-1946

NOTE.—Les chiffres des années 1869-1899 paraissent à la p. 995 de l'Annuaire de 1938 et ceux des années intermédiaires de 1901-1929, à la p. 869 de l'édition de 1942.

Année	Montant net des assurances en vigueur				Assurances en vigueur par tête de la population estimative ²	Montant net des nouvelles assurances effectuées durant l'année
	Compagnies canadiennes	Compagnies britanniques	Compagnies étrangères	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1900	267,151,086	39,435,344	124,433,416	431,069,846	81-32	67,729,115
1905	397,946,902	43,809,211	188,578,127	630,334,240	105-02	104,719,588
1910	565,667,110	47,816,775	242,829,174	856,113,059	122-51	160,785,305
1915	829,972,809	58,087,018	423,556,850	1,311,616,677	164-34	218,205,427
1920	1,664,348,605	76,883,090	915,793,798	2,657,025,493	310-55	630,110,900
1925	2,672,989,676	108,565,248	1,377,464,924	4,159,019,848	447-50	712,091,889
1930	4,319,370,209	117,410,860	2,055,502,125	6,492,283,194	636-00	894,749,748
1931	4,409,707,938	119,262,511	2,093,297,344	6,622,267,793	638-23	782,716,064
1932	4,311,747,692	115,831,319	2,044,029,535	6,471,608,546	615-76	683,249,366
1933	4,160,351,570	113,807,916	1,973,466,488	6,247,625,974	587-57	578,585,659
1934	4,139,796,088	116,745,642	1,964,184,199	6,220,725,929	579,16	595,194,820
1935	4,164,893,298	123,148,855	1,971,116,251	6,259,158,404	577-15	588,353,277
1936	4,256,850,150	129,940,311	2,016,247,016	6,403,037,477	584-75	618,264,819
1937	4,304,631,608	137,862,702	2,099,130,736	6,541,625,046 ³	592-27	671,957,904
1938	4,363,517,357	140,838,697	2,125,827,540	6,630,183,594 ³	594-53	626,989,339
1939	4,469,776,480	145,373,802	2,161,112,305	6,776,262,587	601-43	588,576,140
1940	4,609,213,977	145,603,299	2,220,505,184	6,975,322,460	612-89	590,206,536
1941	4,835,925,659	145,597,309	2,367,027,774	7,348,550,742	638-62	688,344,283
1942	5,184,568,369	152,289,487	2,538,897,449	7,875,755,305	675-50	818,555,946
1943	5,586,515,285	162,267,617	2,785,290,816	8,534,093,718	722-49	887,522,851
1944	6,001,984,634	171,997,834	2,965,501,763	9,139,484,231	763-21	900,501,491
1945	6,440,515,383	183,779,511	3,126,645,941	9,751,040,835	804-61	1,002,576,955
1946 ⁴	7,201,285,815	205,626,216	3,405,382,193	10,812,294,224	878-55	1,393,522,667

¹ Pour les statistiques des sociétés fraternelles, voir pp. 1140-1142.

² Fondées sur l'estimation de la population, voir p. 107.

³ En 1937 environ 85 millions de dollars et en 1938 environ 60 millions de dollars ont été transférés de l'assurance en vigueur au Canada.

Ces montants représentent principalement des transferts à des affaires hors du Canada de certaines réassurances classées antérieurement comme affaires canadiennes. Ils comprennent aussi des transferts à la rente de contrats pourvoyant aux avantages ou options combinés de l'assurance et de la rente.

⁴ Sujet à révision.

En 1945, il y avait au Canada 41 compagnies actives d'assurance-vie à charte fédérale, dont 28 canadiennes, 3 britanniques et 10 étrangères; une de ces compagnies étrangères était autorisée à faire de la réassurance seulement. Il y avait également 9 compagnies britanniques et 5 compagnies étrangères autorisées à vendre de l'assurance; ces dernières compagnies ont pratiquement cessé d'émettre de nouvelles polices. Deux autres compagnies étrangères sont aussi autorisées à vendre de l'assurance en 1945, mais elles ne font aucunes affaires durant l'année.

Les opérations analysées dans les tableaux suivants de la présente sous-section, à l'exception du tableau 16, n'ont trait qu'aux compagnies à charte fédérale et ne comprennent pas les sociétés fraternelles et les compagnies à charte provinciale. Cependant, comme il est indiqué au tableau 11, leurs opérations englobent environ 96 p. 100 de l'assurance en vigueur au Canada.